

de 12 milles, j'aimerais citer brièvement un article tiré d'une publication de la *Pacific Trollers' Association* qui a pour titre: *The Pacific Troller*. Je cite le numéro de janvier-février 1964. Je crois qu'il reflète le sentiment de plusieurs pêcheurs de la Colombie-Britannique, ainsi que d'autres régions du Canada.

Lorsque le ministre des Pêcheries... a annoncé que le gouvernement se proposait d'imposer une limite territoriale de 12 milles en mai 1964 l'industrie de la pêche s'est réjouie de ces excellentes nouvelles...

Après avoir adopté une attitude aussi courageuse lorsque le besoin s'en faisait sentir, pourquoi le gouvernement se montre-t-il maintenant beaucoup moins empressé que lors de sa première annonce?

D'après cette publication:

Les membres de la *Pacific Trollers Association* sont vivement inquiets de l'attitude du gouvernement qui semble vouloir accorder des droits de pêche traditionnels dans la limite projetée de douze milles aux pays qui exploitaient auparavant nos pêches côtières.

Il s'agit plus particulièrement des États-Unis. La *Pacific Trollers Association* recommande instamment:

Que des droits traditionnels ne soient pas reconnus de façon permanente avant une période d'essai de plusieurs années, afin d'évaluer l'efficacité et les complications supplémentaires qui pourraient découler d'une extension de la limite de pêche; nous sommes d'avis que les pays qui cherchent ou qui chercheront à étendre les régions protégées en faveur de leurs pêcheurs devront faire face à des nombreuses difficultés...

Nous implorons notre gouvernement de songer à cette occasion qui lui est offerte d'améliorer la situation de ses pêcheurs. Toute l'industrie canadienne de la pêche lutte âprement depuis longtemps pour étendre les limites de pêche. Ceux qui peuvent revendiquer des droits n'ont rien à offrir en retour. Les pêcheurs de notre époque ne se croient pas obligés de respecter des droits traditionnels. Selon eux, les seuls droits qui méritent d'être reconnus sont ceux qui permettent un échange équitable.

Bref, monsieur l'Orateur, je suis d'avis que ce qu'on entend dire au sujet des projets et des pourparlers du gouvernement en vue d'établir une limite de pêche de 12 milles pour le Canada corrobore les craintes exprimées dans l'extrait que je viens de citer. Je crois que le ministre des Pêcheries (M. Robichaud) ferait bien de convoquer le comité permanent de la marine et des pêcheries et nous pourrions alors débattre librement et franchement cet important problème et tous les aspects qu'impliqueraient les mesures qui sont sur le point d'être prises. A mon avis, le Canada comme bien d'autres pays—une cinquantaine je crois—devrait prendre l'initiative parfaitement justifiée d'imposer la limite de 12 milles et d'offrir aux autres pays l'occasion de négocier avec le Canada en vue de conclure une entente internationale.

Le bill que j'ai présenté l'an dernier et que je n'ai pas modifié cette année renferme des dispositions en ce sens. Au nom du Canada, il établirait une limite de pêche de 12

milles et je demanderais aux honorables députés de l'appuyer ou de permettre au moins que le comité des pêcheries en soit saisi.

M. Joseph P. O'Keefe (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'appuie sans réserve le principe du bill; à mon avis, c'est l'un des plus importants projets de loi dont la Chambre ait été saisie depuis le début de la session. La pêche est la plus grande industrie de Terre-Neuve et je puis dire, à titre de Terre-Neuvien, que si la Chambre n'adoptait pas le bill à l'étude, ou un autre bill semblable, comme l'a promis le premier ministre, l'industrie piscicole de Terre-Neuve serait réduite à néant.

Ces derniers jours, les journaux ont publié de nombreux articles au sujet des chasseurs de phoques; on a beaucoup parlé de l'affreuse cruauté des chasseurs. Mais la question est beaucoup plus grave que cela; c'est le gagne-pain de tous les pêcheurs de Terre-Neuve qui est en jeu.

Je sais que le bill à l'étude comporte de nombreuses lacunes, mais j'appuie sans réserve le principe dont il s'inspire: l'établissement d'une zone de pêche de 12 milles. J'espère que le bill ralliera les suffrages non seulement des représentants à la Chambre des régions piscicoles ou côtières mais aussi de ceux dont les circonscriptions sont à l'intérieur du pays. Terre-Neuve est à l'une des extrémités du Canada et elle ne se range pas aujourd'hui parmi les provinces nanties; néanmoins si jamais la mise en valeur du Labrador se réalise, et je pense qu'elle le sera, sous la direction de M. Smallwood, Terre-Neuve deviendra l'une des plus riches provinces du Canada. En attendant, nous appuierons le bill sans aucune réserve.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter l'honorable représentant de New-Westminster (M. Mather) d'avoir présenté son bill, bien qu'on puisse se demander si c'est propice; le premier ministre s'est engagé à faire appliquer envers le Canada le principe de la limite des eaux territoriales de 12 milles. Mais si nous discutons intelligemment la mesure, nous pourrions signaler des choses qui seront utiles aux négociateurs, dans les pourparlers actuellement en cours; et elles viseront à encourager une entente réciproquement satisfaisante.

Le parrain du bill a parlé de droits traditionnels. Je n'ai pas consigné ses paroles, mais j'ai cru comprendre qu'il citait des extraits d'une brochure publiée par l'Association des pêcheurs de la Colombie-Britannique qui craignent un peu, semble-t-il, que le gouvernement revienne sur son intention de faire respecter la limite de douze milles. Il y a nombre d'années que je prône une